

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **29**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **1**

**OBJET :**  
**Élection du Maire**

**SÉANCE DU SAMEDI 28 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le samedi 28 mars à dix heures trente minutes ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mardi 24 mars s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence du doyen d'âge, Roger MORAND;

Étaient présents :

Roger MORAND, doyen d'âge ;  
Francis ROUX, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Bernard DUNIAT, Anne  
LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Abdelouahab  
BOUYOUCEF, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST,  
Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Laetitia BERNARD, Delphine  
BOUYASSE, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Jean-François  
AUROY, Cristelle DALBOS, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe  
SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Philippe BARRAU, Isabelle  
LAVEST, Gérard BLOC, Hanife OZKAN, Sandrine DUCOS, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Henri-Louis FAYET à Anne LE BRAS,  
Patricia MUSLER à Laëtitia BERNARD,  
Eddy DUPORT à Philippe BARRAU,

Étaient absents ou excusés :

Duran YILMAZ,

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

**ÉLECTION DU MAIRE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2122-1, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Doyen d'âge de présider la séance jusqu'à l'élection du Maire ;
- **Considérant** que le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres et au scrutin secret ;
- **Considérant** l'appel à candidature pour l'élection du Maire ;
- **Considérant** que chaque Conseiller Municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet ;

La candidature proposée est :

- Francis ROUX

À l'issue du vote à scrutin secret, les résultats sont les suivants :

- Nombre de Conseillers Municipaux : .....32
- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....32
- Nombre de suffrages déclarés nuls : .....0
- Nombre de suffrages blancs : .....6
- Nombre de suffrages exprimés : .....26
- Majorité absolue : .....14
  
- Francis ROUX : .....26 voix

Francis ROUX ayant réuni la majorité absolue des votes, est proclamé Maire de la Ville de THIERS et entre immédiatement en fonction.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT



Le Doyen d'âge,

Roger MORAND

